

COMMUNE
DE
DUTTLENHEIM
67120

ARRÊTE DU MAIRE - TEMPORAIRE N°87/2026 PM



Objet : Défilé de la Saint-Martin
Vendredi 13 novembre 2026

NOUS, Maire de la Commune de DUTTLENHEIM,

- VU** la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux Droits et Libertés des Régions, Départements et Communes ;
- VU** le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir Police en matière de circulation routière ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4, L 2542-2, L 2542-4 et L 2242-8 ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R325-12 et R417-10 ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'organisation du défilé de la Saint-Martin, il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure destinée à préserver la sécurité des usagers des voies publiques de l'agglomération :

ARRÊTONS

- Article 1 :** **Vendredi 13 novembre 2026 de 16h30 à 17h30,** le stationnement et la circulation seront interdits rue Gustave Doré 67120 DUTTLENHEIM.
- Article 2 :** Tout véhicule autre que ceux chargés d'une mission de service public ou de secours et ceux des organisateurs en stationnement dans la zone précitée sera considéré en stationnement gênant et mis en fourrière aux frais du contrevenant.
- Article 3 :** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par des panneaux de signalisation réglementaires mis en place par la Commune.
- Article 4 :** Les infractions seront constatées par Procès-verbal et poursuivies conformément au droit applicable.
- Article 5 :** Les dispositions susvisées ne font pas obstacle à l'application de mesures temporaires qui seraient notamment édictées par des circonstances à caractère transitoire.

Article 6 : Les services de la Police Municipale Pluri-Communale et de la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à DUTTLENHEIM, le 29 septembre 2026

Le Maire



Alexandre DENISTY

Ampliation du présent arrêté transmise à :

- Gendarmerie de MOLSHEIM
- Police Municipale Pluri-Communale
- Service Technique
- Groupe scolaire